



**ENSEMBLE,
POURSUIVONS LA MARCHE**

PROJET DE SOCIÉTÉ



DENIS SASSOU N'GUESSO
2021 - 2026

04 INTRODUCTION

- 04 - Regard rétrospectif
- 08 - Poursuite de la marche

10 LA CONSOLIDATION DES FONDEMENTS DU VIVRE ENSEMBLE

- 10 - Préserver la paix et l'unité nationale
- 11 - Renforcer l'État de droit, la stabilité et la démocratie
- 13 - Approfondir la décentralisation
- 16 - Rationaliser l'État et améliorer la gouvernance publique

18 LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE ET LA CRÉATION DES EMPLOIS

- 18 - Rétablir les grands équilibres macroéconomiques
- 21 - Modifier la structure de l'économie pour plus d'emplois
- 25 - Améliorer l'environnement des affaires
- 26 - Renforcer le capital humain
- 27 - Structurer le financement du développement
- 28 - Mailler le pays en infrastructures de base

30 LE DÉVELOPPEMENT SOUTENU DE L'AGRICULTURE AU SENS LARGE

- 32 - Réunir en amont les conditions du développement soutenu de l'agriculture
- 34 - Attirer les capitaux nationaux et internationaux
- 35 - Aider les « petits » exploitants et les jeunes à s'installer
- 36 - Accompagner les entreprises et les autres exploitants agricoles
- 37 - Aider à créer des structures appropriées de financement
- 38 - Poursuivre la mise en place des infrastructures inhérentes
à l'agriculture au sens large
- 38 - Faciliter la commercialisation des produits agricoles

40 LE PROGRÈS SOCIAL POUR TOUS DANS LA SOLIDARITÉ

- 41 - Offrir l'électricité et l'eau potable à tous, à moindre prix
- 42 - Offrir des soins de santé de qualité à tous
- 42 - Étendre la protection sociale à l'ensemble de la population
- 43 - Assainir et moderniser les lieux de vie des populations
- 45 - Procurer l'égalité des chances et l'emploi aux jeunes

- 
- 46** L'APPROPRIATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
- 47** - Diffuser largement la culture de la protection de l'environnement
 - 48** - Renforcer des actions de protection de l'environnement
 - 49** - Étoffer la législation et la réglementation sur l'environnement
- 50** L'ÉRADICATION DES ANTI-VALEURS DANS LES ADMINISTRATIONS ET ORGANISMES PUBLICS
- 50** - Renforcer les capacités des organes et des animateurs
 - 51** - Élaborer une stratégie nationale de lutte contre la corruption
- 52** LA REDYNAMISATION DE LA VIE CULTURELLE NATIONALE
- 52** - Édifier des nouvelles infrastructures
 - 53** - Former aux métiers de la culture
 - 54** - Promouvoir et accompagner le développement des produits culturels
 - 55** - Renforcer le dispositif juridique
- 56** LA REVITALISATION DES SPORTS
- 57** - Construire des infrastructures supplémentaires
 - 58** - Former et préparer les jeunes aux compétitions sportives
- 60** LA RÉORGANISATION DE L'OUTIL DIPLOMATIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PAIX
- 60** - Réorganiser l'outil diplomatique national
 - 62** - Développer la diplomatie économique
 - 63** - Promouvoir la stabilité et la paix en Afrique et participer au multilatéralisme
- 64** CONCLUSION

INTRODUCTION

► La marche vers le développement, le projet de société de 2016, avait été lancée dans un contexte politique et économique difficile.

La crise économique consécutive à la baisse des prix des matières premières, notamment du pétrole brut, déclenchée en 2014, avait tourné en récession économique, principalement dans les pays producteurs de pétrole brut, dont le nôtre. Le Congo a vécu sous la récession en 2016, 2017, 2019 et 2020.

En 2016, aussitôt après l'élection présidentielle, une rébellion démarrait dans une partie du Département du Pool, avec des fortes perturbations du trafic entre Brazzaville et Pointe-Noire et une crise socio-économique dans la partie du Pool où se déployait cette rébellion. Elle a duré deux ans (2016-2017).

Dans notre pays, la récession économique, provoquée par des chocs externes, ne s'est presque jamais arrêtée depuis 2014.

Les cours du baril du pétrole brut, principale ressource d'exportation et première source des recettes publiques, sont restés dans l'ensemble bas jusqu'à présent. De plus de cent dollars (US\$ 100) en moyenne entre février 2011 et juillet 2014, avec un pic à 112\$ en juin, le prix du baril de pétrole était descendu à 62\$ en décembre 2014. Il est aujourd'hui autour de 50\$, avec un plus bas de 18,38\$ en avril 2020.

Les recettes budgétaires de l'État sont passées de 3 900 milliards fcfa en 2014 à 1 500 milliards fcfa en fin d'année 2020. De 2015 à 2020, la moyenne annuelle des recettes publiques n'a été que de 2 000 milliards francs cfa. L'État a enregistré des déficits publics depuis 2015. La dette publique a continuellement augmenté et a atteint 6 500 milliards fcfa en 2020.

Si le lancement de la marche vers le développement n'a guère été aisé, sa mise en œuvre s'est faite dans des conditions encore plus difficiles.





Au début de l'année 2020 était arrivée la pandémie de Covid-19. La planète entière a été plongée dans la récession. Notre pays n'a pas été en marge. C'est dans ce contexte hostile que la marche vers le développement a été mise en œuvre.

En passant en revue les six axes de la marche vers le développement, on peut retenir ce qu'il suit.

Mettre les femmes et les hommes au cœur du développement

Les responsabiliser afin qu'ils adoptent et fassent bon usage des valeurs qui favorisent le développement.

Il a été largement fait, auprès des populations, la promotion des valeurs considérées, dans le cadre du projet de société, comme favorables au développement : le travail, la rigueur, la discipline, la responsabilité, la conscience, la probité, l'esprit d'entreprise, la volonté de réussir, le goût de l'effort soutenu et l'amour de la patrie.

Dans le même temps, il a été organisé une lutte contre les anti-valeurs au sein de la société, aussi bien par la conscientisation et l'adoption des nouvelles lois que par des sanctions administratives ou des condamnations judiciaires.



Conforter le rôle stratégique de l'État dans l'économie et la sphère sociale

La récession économique et la crise sanitaire ont mis l'État en première ligne, dans l'action économique et sociale. C'est, grâce à l'intervention de l'État que l'économie ne s'est pas totalement effondrée (-2,8% en 2016 ; -0,2% en 2017 ; +1,1% en 2018 et -0,3% en 2019).

La situation sociale, même dégradée pour certaines catégories de la population, les étudiants boursiers et les fonctionnaires retraités par exemple, n'a pas viré au drame humanitaire.

L'épidémie de Covid-19 a été gérée, dans l'ensemble, assez bien avec un peu plus de 7000 personnes contaminées et une centaine de décès, du 14 mars au 31 décembre 2020.

Consolider et pérenniser la croissance économique inclusive par la diversification et les réformes économiques

Les difficultés déjà mentionnées, rencontrées dans la mise en œuvre du projet de société par le Gouvernement, avaient amené celui-ci à négocier et conclure un accord avec le FMI, portant sur un programme économique et financier à moyen terme (2019-2022).

Les principaux objectifs du programme conclu avec le FMI sont :

- contribuer au rétablissement de la stabilité extérieure de la CEMAC;
- renforcer la soutenabilité budgétaire ;
- relancer l'agenda de développement.

Il faut admettre que la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a engendré une récession économique mondiale telle que tous les efforts des différents États d'entretenir la croissance nationale ou de la redresser ont été compromis en 2020. Notre pays n'y a pas échappé, même en mettant en œuvre le plan national de développement (PND 2018-2022) et l'accord conclu avec le FMI, porteurs des réformes économiques et de la diversification.



Préparer les jeunes à l'emploi par la formation qualifiante

Les moyens financiers étant limités, dans le contexte de la récession, il n'a pas été possible de renforcer, comme on le souhaitait, le capital humain. Les programmes "d'employabilité" des jeunes et d'ouverture des établissements d'enseignement d'excellence se sont poursuivis à un rythme ralenti.

Arrimer le pays au développement de l'économie numérique

Les principaux textes législatifs et réglementaires y afférents ont été adoptés. Il reste là aussi à se donner davantage de moyens financiers pour leur bonne exécution.

Poursuivre les réformes institutionnelles

Toutes les réformes institutionnelles prescrites par la constitution du 25 octobre 2015 ont été faites ainsi que celles arrêtées d'accord commun avec le FMI, dans le cadre du programme économique et financier à moyen terme.

En définitive, malgré les difficultés de parcours, la marche vers le développement demeure un projet de société pertinent. Aussi faut-il poursuivre sa mise en œuvre en veillant à réunir certaines conditions et en s'inscrivant dans une nouvelle démarche.

Les conditions à réunir sont principalement : la préservation de la paix et de l'unité nationale, le renforcement de l'État de droit, de la stabilité et de la démocratie ; l'approfondissement de la décentralisation ; la rationalisation de l'État et l'amélioration de la gouvernance publique.

La nouvelle démarche consiste à accorder une attention particulière aux moyens humains et financiers devant nous permettre de réaliser nos ambitions et de parvenir aux résultats escomptés.



► Enrichie et actualisée, la marche vers le développement se poursuivra en ayant désormais neuf axes



1

La consolidation des fondements du vivre ensemble

La relance de l'économie et la création des emplois

2



3

Le développement soutenu de l'agriculture au sens large



4

Le progrès social pour tous

L'appropriation du développement durable

5



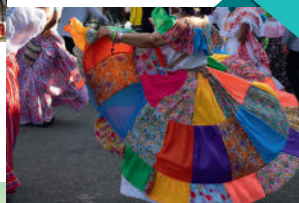
L'éradication des
anti-valeurs dans les
administrations et
organismes publics

6



7

La redynamisation
de la vie culturelle
nationale



La revitalisation
des sports

8



9

La réorganisation de la
diplomatie, la contribution
à la paix et à la stabilité en
Afrique et dans le monde



LA CONSOLIDATION DES FONDEMENTS DU VIVRE ENSEMBLE

► La paix et l'unité nationale retrouvées, qui règnent aujourd'hui, sont à préserver

Préserver la paix et l'unité nationale

Les autorités publiques, à tous les niveaux, veilleront à promouvoir les valeurs de paix et d'unité nationale et travailleront à en éradiquer les obstacles.



Au nombre des valeurs à promouvoir, pour la paix et l'unité nationale, il y a :

- le règne de l'État de droit ;
- la justice impartiale ;
- le droit à l'épanouissement pour chaque citoyen ;
- l'appartenance à la même nation, à la communauté de destin ;
- l'éducation et la santé à la portée de tous ;
- la solidarité et la cohésion nationales ;
- la prospérité pour tous ;
- le dialogue dans la vérité ;
- la tolérance et le pardon entre compatriotes ;
- la non-violence.

Sont à combattre et à éradiquer :

- le séparatisme pour quelque motif que ce soit ;
- le communautarisme ;
- l'ethnocentrisme ;
- la discrimination pénalisante ;
- l'injustice ;
- la pauvreté ;
- l'obscurantisme ;
- la haine ;
- la violence.



L'école, à travers l'éducation civique, les institutions de la république, les partis politiques, les associations de la société civile et autres organisations non gouvernementales

seront les principaux vecteurs de propagation des valeurs à promouvoir et de lutte contre tous les obstacles à la paix et à l'unité nationale.

Renforcer l'État de droit, la stabilité et la démocratie

Pour vivre ensemble, nous avons besoin de la paix et de l'unité nationale, mais aussi de la prégnance de l'État de droit, de la stabilité des institutions et de la vie démocratique.

Les lois et les règlements régissent notre vie commune. Ils sont à faire respecter sans faille par toutes les autorités et les agents de l'État investis des pouvoirs à cet effet. Ils sont à respecter par tous de façon scrupuleuse sous peine de sanction ou de condamnation.

Ces évidences ici rappelées ne resteront pas lettre morte. Les fâcheuses tendances à la transgression et au laxisme, observées depuis l'avènement du multipartisme dans notre pays, seront corrigées plus fortement durant la prochaine mandature.



SANS PAIX,
SANS UNITÉ
NATIONALE,
IL N'Y A PAS
D'AVENIR POUR
LE PAYS ET SA
POPULATION





Tout sera mis en œuvre pour que l'État soit véritablement fort. L'autorité de l'État ne se négociera pas. Elle s'imposera à tous.

Les lois et les règlements ne seront pas d'application à géométrie variable. Ils s'appliqueront en toute rigueur indifféremment à tous.

La loi et l'autorité seront, plus que dans le passé, mises en avant en toute circonstance.

Le développement nécessite la stabilité institutionnelle. Les institutions sont à mettre à l'abri de changements brusques imposés par la force. Nous n'aurons de cesse de renforcer le règne de la loi et de la sécurité pour protéger les institutions des volontés de déstabilisation que peuvent avoir ceux qui se mettent en marge du fait démocratique.

Toute évolution institutionnelle résultera de la volonté du peuple exprimée directement, par

référendum, ou par l'entremise de ses représentants au Parlement.

La démocratie ne se limitera pas au vote à échéance régulière des citoyens pour choisir leurs dirigeants (Président de la République, Parlementaires et élus locaux). On la fera vivre en donnant davantage de moyens financiers aux différents Conseils consultatifs nationaux, en vue du plein exercice de leurs missions.

Le pouvoir central encouragera toutes les initiatives décentralisées de consultation des citoyens, avant la prise des décisions les concernant, et de compte-rendu régulier de mise en œuvre des décisions prises.



Approfondir la décentralisation

Le développement est l'affaire de tous. Chacun y sera impliqué au plus près de son lieu de résidence. D'où la nécessité d'approfondir la décentralisation.

Notre pays s'est doté d'une abondante législation sur la décentralisation. La constitution en son titre XIV consacre la décentralisation avec treize (13) domaines des affaires publiques relevant de la compétence des collectivités locales.

Ces domaines sont : la planification, le développement et l'aménagement du territoire ; l'urbanisme et l'habitat ; l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire ; la santé de base, l'action sociale et la protection civile ; la prévention, la réduction des risques et la gestion des catastrophes ; l'environnement, le tourisme et les loisirs ; le sport et l'action culturelle ; l'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture ; l'administration et les finances ; le commerce et l'artisanat ; les transports ; l'entretien routier ; le budget de la collectivité locale.

Le problème, ce n'est plus tant la rédaction et l'adoption de nouveaux textes que la disponibilité des ressources humaines et financières dans les entités décentralisées.



Pendant les premières années d'approfondissement de la décentralisation, les ressources humaines viendront pour l'essentiel de l'État central. Des cadres de la fonction publique centrale, seront choisis et affectés dans les communes et départements.

Ces derniers, en fonction de leurs marges budgétaires, recruteront eux-mêmes, en parallèle ou à l'ave-

nir, d'autres personnes, aux compétences requises, qui seront-elles aussi utiles à leur développement.

Nous avons besoin des compétences pour exécuter les programmes de développement des collectivités locales. Il nous faut, à la tête de ces collectivités locales, des personnes capables d'impulser et de bien coordonner ces programmes.

Au début du nouveau quinquennat et avant les élections locales de 2022, il sera bon de relire la loi sur les collectivités locales de sorte à y insérer des conditions qualitatives d'accès au Bureau exécutif.



À l'instar de ce qu'il se passe dans presque tous les pays ayant recours à la décentralisation, il y aura des taxes et impôts locaux, une péréquation des revenus entre les collectivités locales les mieux nanties et celles qui le sont moins et aussi un régime financier offrant et encadrant, entre autres, les possibilités d'endettement des Communes et Départements.

Au-delà du nouveau cadre des finances publiques locales, l'État continuera d'accompagner le transfert des compétences vers les collectivités locales par le transfert des ressources financières et par des subventions d'investissement.



Rationaliser l'État et améliorer la gouvernance publique

Rationaliser l'État, c'est **continuer de réorganiser** ses structures, outils et méthodes d'intervention, en recherchant la plus grande efficacité dans la gestion de la société en général et en particulier dans la conduite des politiques économiques et sociales de la Nation.

Rationnaliser l'État, c'est **réorganiser les administrations publiques** en fonction des missions régaliennes et de celles correspondant aux choix faits dans le projet de société, validés par le vote majoritaire du peuple.

Les ministères dits techniques et autres organes publics d'action ou de régulation, par exemple, seront créés ou réorganisés en fonction des objectifs poursuivis par le pouvoir exécutif à l'issue de l'élection présidentielle.

Rationnaliser l'État, c'est **réformer ses outils d'action**. L'un de ces principaux outils est le budget. Il nous faut continuer de rationaliser nos choix budgétaires non seulement en élaborant des budgets pour soutenir des programmes justifiés de développement mais aussi en sélectionnant chaque année, avec beaucoup de rigueur et de réalisme, des programmes prioritaires qui pourront et devront tous être totalement exécutés. Les programmes retenus pour un exercice budgétaire seront strictement en rapport à nos capacités à mobiliser les financements pour les mettre en œuvre.

Rationnaliser l'État, c'est **réorganiser l'ensemble des instruments de régulation**. Qu'elles soient des administrations centrales ou des agences spécialisées de régulation des activités socio-économiques, nous nous devons de les réorganiser en tenant compte à la fois des attentes réelles du plus grand nombre des personnes (morales et /ou physiques) concernées et de ce qu'il se fait le mieux, dans les mêmes domaines à travers le monde.

Rationnaliser l'État, c'est **revisiter la gamme des incitations** profitant aux agents économiques. En général, ces incitations se traduisent par des dépenses fiscales ou la constitution des niches fiscales.

Chaque incitation à produire, à consommer ou à épargner, se verra appliquer la méthode d'analyse « avantages-coûts » avant d'être mise en place. Ne seront retenues que des incitations pour lesquelles la somme des avantages est plus importante que les coûts à supporter par l'État ou la collectivité locale.



Améliorer la gouvernance publique doit s'entendre des progrès à faire dans les domaines de la conception, de la mise en œuvre et du contrôle des actions publiques, concourant au développement économique et social.

L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE REPOSERA SUR LES SEPT (7) ÉLÉMENTS CLEFS SUIVANTS :

- les capacités des dirigeants ;
- la transparence ;
- la responsabilité et l'obligation de rendre compte de la gestion ;
- le suivi-évaluation ;
- les contrôles interne et externe ;
- les sanctions ;
- les procédures judiciaires.



Améliorer la gouvernance publique, c'est **mieux préparer les cadres** à concevoir les politiques économiques et sociales dont a besoin le pays pour son développement. On veillera à ce que ces cadres soient bien formés et qu'ils élaborent des politiques et des programmes cohérents, sur la base des choix stratégiques - projet de société ou programme de l'action gouvernementale - faits et validés à la faveur de l'élection présidentielle ou des élections législatives.

Améliorer la gouvernance publique, c'est **obtenir** que les affaires publiques, à tous les niveaux, soient gérées dans la transparence et en toute responsabilité. L'information sur la gestion devra être accessible au public et les gestionnaires seront totalement comptables de leurs actes. Ils rendront régulièrement compte de leur gestion.

Améliorer la gouvernance publique, c'est **l'obligation** pour chaque échelon supérieur de l'administration ou d'un organisme public d'assurer réguliè-

rement le suivi et l'évaluation des actes de gestion effectués par les subordonnés.

Améliorer la gouvernance publique, c'est **recourir aux contrôles** internes et externes de la gestion d'une administration ou d'un organisme public. L'État devra organiser des audits internes (au moins une fois par année) et externes (une fois tous les deux ou trois ans).

Améliorer la gouvernance publique, c'est **sanctionner** les gestionnaires des affaires publiques lorsque cela est justifié à la suite d'une évaluation ou d'un contrôle. Les procédures administratives conduisant aux sanctions seront reprécisées et largement diffusées au sein des administrations et organismes publics.

Améliorer la gouvernance publique, c'est enfin **avoir recours à la justice** lorsque les fautes commises par les gestionnaires des affaires publiques relèvent du droit pénal.



LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE ET LA CRÉATION DES EMPLOIS

► Relancer l'économie, au plus vite, est notre priorité majeure.

L'économie nationale est durement éprouvée depuis plus de cinq ans. On est passé d'un choc extérieur à un autre. En 2014, ce fut le choc pétrolier. Ses effets négatifs ont été renforcés en 2020 par la pandémie de Covid-19.

La relance de l'économie passe par le rétablissement, à court terme et au niveau le plus

élevé possible, des grands équilibres macroéconomiques. Elle appelle la modification profonde de la structure de l'économie, accompagnée d'une croissance régulière et de la création des emplois. Elle doit s'appuyer sur du capital humain bien préparé, sur des financements appropriés et sur des infrastructures de base viables et en nombre.

Rétablir les grands équilibres macroéconomiques

IL S'AGIT DE CORRIGER LES DÉFICITS INTERNE ET EXTERNE

À u niveau interne, il est question, dès 2021, de s'inscrire dans la trajectoire de la réduction significative du déficit des finances publiques, sans pour autant compromettre la croissance et le processus du développement économique et social du pays.

La réduction du déficit des finances publiques implique :

- **une redéfinition de la politique fiscale.**

Elle partira de la distinction entre la fiscalité nationale et la fiscalité des collectivités locales. La fiscalité nationale redéfinie se fondera, outre les principaux impôts existants (TVA, IS et IRPP), sur le foncier et sur toutes les activités donnant lieu à une mobilisation importante des fonds, qui échappent jusqu'à présent à l'impôt ou sont trop faiblement imposées. Ce sera donc l'élargissement au maximum de l'assiette fiscale ;





■ **une évolution du mode de gestion des ressources naturelles.**

Cette évolution est déjà en cours, pour l'exploitation du pétrole et du bois, avec les contrats de partage de production. Elle sera étendue à l'ensemble des ressources naturelles - générant des revenus importants - exploitées par des sociétés privées. Pour les ressources naturelles mettant en présence plusieurs demandeurs de permis d'exploration et d'exploitation, il sera désormais mis en place des contrats de service, plutôt que des contrats de partage de production, signés entre les sociétés d'exploitation et l'État ;

■ **une mobilisation accrue des recettes budgétaires.**

La redéfinition de la politique fiscale et l'évolution du mode de gestion des ressources naturelles y aideront. Au-delà, il y a lieu d'accélérer la modernisation de l'administration

fiscale en ayant recours, le plus possible, à la numérisation de son système de gestion et à l'expertise privée en matière de recouvrement de certains impôts et taxes. Dans le même temps, on veillera à baisser la pression fiscale supportée par chaque contribuable ou à tout le moins à ne pas l'augmenter ;

■ **une maîtrise des dépenses publiques.**

Cela va de la rationalisation des choix budgétaires à un efficace contrôle budgétaire, en passant par la veille sur la qualité de chaque dépense et l'amélioration de la chaîne des dépenses. Mieux choisir les dépenses à effectuer pour une année, mieux sélectionner chaque dépense à l'intérieur du grand ensemble, mieux suivre le processus de réalisation des dépenses et mieux contrôler a priori et a posteriori chaque dépense. Tel est le crédo.



AU NIVEAU EXTERNE, IL S'AGIT DE NE PLUS LAISSER SE CREUSER LE DÉFICIT DE LA BALANCE DES PAIEMENTS ET L'ENDETTEMENT EXTÉRIEUR RAPPORTÉ AU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB).

Pour ce faire :

- **l'État encouragera** encore plus les exportations tout en maîtrisant mieux les importations ;
- **il veillera**, année après année, à résorber son endettement extérieur de façon à le rendre soutenable ;
- **il privilégiera** les financements alternatifs, les emprunts concessionnels et les possibilités de financement offertes par les marchés financiers national et sous-régional.

Le rétablissement des grands équilibres macroéconomiques se fera en relation avec le programme des réformes économiques et financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) et les accords passés avec les partenaires techniques et financiers internationaux.



Modifier la structure de l'économie pour plus d'emplois

Modifier la structure de l'économie, c'est parvenir à diversifier les activités économiques. Il y a longtemps que les analyses portant sur l'économie nationale ont établi, non seulement la nécessité, mais aussi l'urgence de la diversification comme alternative à la prédominance du pétrole dans la structure du PIB et dans celle des finances publiques ainsi que comme l'arme la plus efficace dans la lutte contre le chômage.

Diversifier l'économie, dans les cinq années à venir, revient pour l'État à veiller au développement des activités des secteurs primaire (agriculture, foresterie, aquaculture, pisciculture, élevages sur terre ferme, la pêche, etc.), secondaire (industries basées sur la valorisation des ressources naturelles du sous-sol et de surface, industries des biens de consommation courante, industries d'exportation et toutes autres industries pouvant être implantées sur le territoire national) et tertiaire (tourisme, commerce, services aux entreprises et aux personnes, loisirs, etc.).

Le développement de l'agriculture au sens large est traité dans un axe à part, le troisième du présent projet de société.

Ici, nous indiquons dans quelles directions seront orientés l'industrie et le tourisme, deux des trois domaines retenus par le Plan national de développement (PND 2018-2022) comme base de la diversification économique nationale.

Le développement de l'industrie prendra appui principalement sur les quatre zones économiques spéciales existantes (Pointe-Noire, Brazzaville, Ollombo-Oyo et Ouesso).



À **Brazzaville**, il sera question de valoriser davantage la zone industrielle de Maloukou (district d'Inié), qui comporte déjà quinze (15) unités de production, dont certaines sont entrées en production au début de cette année 2021.

Cette valorisation consistera en :

- **la concession du site à un développeur privé**, ayant l'expérience de gestion des zones industrielles ;
- **des incitations** à mieux aménager et à étendre la zone des activités industrielles ;
- **l'accompagnement** du concessionnaire dans l'attrait des investisseurs nationaux et étrangers, conformément à la vocation principale de la zone qui est celle de la production des matériaux de construction, d'emballage industriel et de machines-outils.

À **Pointe-Noire**, on veillera à :

- **attirer** des entreprises industrielles, par des incitations spécifiques et un accompagnement de l'État, en plus des avantages inhérents à la zone économique spéciale ;
- **installer**, en accord avec le développeur, les premières industries sur les terrains déjà rendus disponibles et aménagés de la zone économique spéciale.

C'est déjà le cas avec la raffinerie en voie de construction par un promoteur privé. Il en sera de même avec l'industrie de production d'alumine dont le promoteur a manifesté l'intérêt de s'y installer.

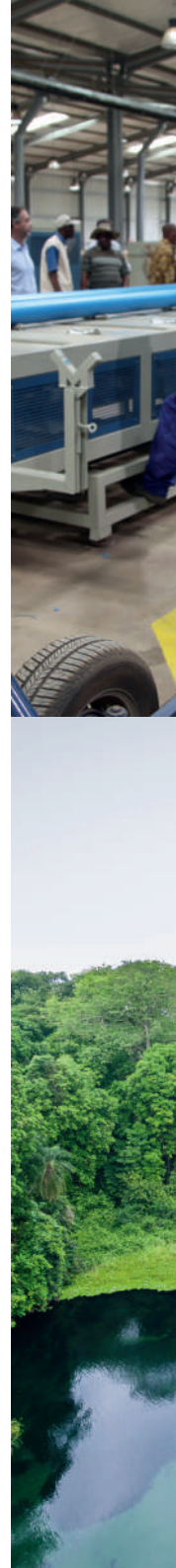
À **Ollombo-Oyo et à Ouessou**, il s'agit de :

- **trouver** pour chaque zone un développeur expérimenté et ayant des capacités financières pour son action ;
- **viabiliser** progressivement les zones économiques spéciales susmentionnées, en aménageant des espaces pour accueillir des entreprises, en faisant arriver dans chaque zone de l'eau, de l'électricité et le réseau des télécommunications ;
- **attirer** prioritairement des entreprises de production agricole et de transformation des produits bruts agricoles à Ollombo-Oyo et des entreprises de transformation poussée du bois à Ouessou.

En dehors des zones économiques spéciales, l'État veillera à ce que dans chaque district, en fonction des potentialités ou des ressources naturelles disponibles, se mette en place au moins une industrie de transformation de la production brute réalisée ou des ressources naturelles extraites dans le district.

L'État encouragera l'implantation sur le territoire national de toute industrie, relevant de l'initiative privée, non dangereuse pour l'environnement et la santé des humains.

Le développement du tourisme se fondera sur le potentiel touristique existant, tout en privilégiant l'écotourisme.





Ainsi que le recommande la stratégie nationale du développement du tourisme, le territoire national sera divisé en trois zones de développement touristique : Brazzaville et ses environs, « l'axe sud » et « l'axe nord ».

À Brazzaville et ses environs, on mettra mieux en valeur les sites ci-après : les cataractes de Brazzaville, les chutes de la Loufoulakari, le fleuve Congo et ses affluents, « l'Ile Faignand », l'Ile Mbamou, le palais royal de Mbé, et la réserve naturelle de Lesio-Louna.

Les attractions culturelles de Brazzaville et de ses environs à mettre en avant sont : l'école de peinture de Poto-Poto, la basilique Sainte-Anne, la cathédrale Sacré-cœur, le marché des artisans du haut plateau, le mémorial Pierre Savorgnan de Brazza, le village de Mbé et les différents festivals dont le FESPAM et les feux de Brazza.

Dans l'axe sud, tout s'articulera, dans un premier temps, autour des atouts qu'offrent Pointe-Noire et le Kouilou. On élargira ensuite l'offre touristique à tous les autres départements situés dans la partie méridionale du pays.

Les sites naturels à mieux mettre en valeur sont : le littoral et ses plages, les gorges de Diosso, le fleuve Bas-Kouilou, le parc national de Conkouati-douli, la réserve de biosphère de Dimonika et la réserve naturelle de Tchimpounga.

À ces sites s'ajouteront des attractions culturelles : le musée de Ma Loango à Diosso, le pont de Loango et la gare de Pointe-Noire ainsi que de festivals locaux.

Dans l'axe nord, on se servira de deux pôles (Ollombo-Oyo et Ouesso) pour lancer le développement du tourisme. Ces deux pôles sont choisis parce que déjà doté chacun d'un aéroport international.

Les principaux sites naturels à mettre le plus en valeur sont : les parcs nationaux d'Odzala-Kokoua et Nouabalé-ndoki, les rivières Alima, Sangha et leurs affluents, la forêt équatoriale dans la Cuvette et dans la Sangha, la zone de confluence des cours d'eau à Mossaka.



L'offre touristique dans le septentrion du pays s'étendra progressivement à des nouvelles zones protégées, tels que le parc de Ntokou-pikounda et la réserve naturelle du Lac Télé ainsi qu'à l'ensemble des cours d'eau navigables.

Pour le développement du tourisme, outre l'aménagement et la mise en valeur des sites et des attractions culturelles, l'État veillera à :

- **la formation** des personnes aux différents métiers du tourisme (accueil, guide touristique, hôtelier et restaurateur, etc.) dans des écoles spécialisées ou en formation continue ou encore par l'apprentissage sur le terrain ;
- **l'investissement** à réaliser, par l'État lui-même et/ou par les investisseurs privés, pour les infrastructures devant servir de support (voies de communication routières, aéroportuaires et fluviales, hôtels et autres sites d'hébergement des touristes, centres de soins de santé, commerces, etc.) ;
- **la publicité** à faire tant au niveau national qu'international autour des sites touristiques et des attractions culturelles.

À l'agriculture au sens large, à l'industrie et au tourisme, s'ajouteront les nouvelles technologies de l'information et de la communication, la promotion immobilière et les zones franches commerciales, comme autres domaines de diversification de l'économie nationale.



Des stratégies nationales de promotion de ces activités seront élaborées, accompagnées des politiques et, le cas échéant, des programmes publics de mise en œuvre, définis dans chaque loi de finances de l'année.

Pour la diversification de l'économie de façon générale, le secteur privé sera mis en avant. L'État l'accompagnera par des incitations de diverses natures et, si nécessaire, par la participation au capital de certaines sociétés privées.

La diversification intense de l'économie amènera le Congo à réaliser chaque année, à partir de 2022, un taux de croissance égal ou supérieur à 7%. C'est ainsi que le pays se projetera vers l'émergence.

C'est aussi de cette façon que l'on peut préparer l'économie nationale à prendre sa place dans la Zone de libre-échange continentale africaine (ZELCAF).



Améliorer l'environnement des affaires

En 2009, notre pays s'était doté d'un « plan pour l'amélioration de l'environnement des affaires ».

Le plan avait retenu dix objectifs spécifiques :

- **faciliter** la mise en œuvre concrète du dialogue public-privé pour améliorer le climat des affaires ;
- **simplifier et alléger** la fiscalité et la parafiscalité et l'assortir d'un système fiscal des entreprises plus orienté vers la croissance du secteur privé ;
- **structurer** le dispositif institutionnel d'appui au développement du secteur privé ;
- **améliorer** l'environnement juridique et judiciaire des entreprises ;
- **développer** des mécanismes d'appui financier et non financier aux PME congolaises pour un meilleur accès au crédit ;
- **favoriser** l'accès au marché pour les PME ;
- **adapter** la formation professionnelle aux besoins des entreprises ;
- **sensibiliser** le gouvernement et les administrations sur les réalités du secteur privé ;

- **promouvoir** l'entrepreneuriat ;
- **faciliter** l'implantation d'entreprises à vocation exportatrices et attirer les investissements directs étrangers par l'aménagement de zones industrielles et des zones franches.

À ces objectifs, il convient d'en ajouter d'autres :

- **faire fonctionner** de façon optimale le guichet unique de création des entreprises de sorte que le délai de création d'une entreprise au Congo n'excède réellement pas les 72 heures ;
- **réduire** au strict minimum nécessaire les procédures, les délais et les coûts d'obtention des permis et autres actes administratifs ;
- **réviser** le code du travail pour l'adapter aux exigences du développement des temps présents ;
- **faciliter** le paiement des impôts et taxes par voie électronique ;
- **limiter et simplifier** les procédures d'entrée et de sortie des marchandises aux frontières.



Renforcer le capital humain

À court terme, l'accent est à mettre sur les centres de formation et d'apprentissage qui, à la fois, élèvent le niveau de compétence de ceux qui travaillent déjà et rendent vite employables tous ceux qui sont à la recherche d'un emploi.

L'État se donnera des moyens de créer, pendant les cinq ans du mandat, au moins un centre de formation continue et d'apprentissage par district et commune, en fonction des potentialités économiques de chaque département du pays.

Pour le moyen et le long terme, ainsi qu'il avait déjà été préconisé dans « la marche vers le développement », l'État continuera de s'occuper de l'éducation (au collège, au lycée et à l'université) en favorisant l'initiation aux métiers, l'acquisition des connaissances et des compétences en adéquation avec les besoins du développement et les emplois disponibles ou potentiels.

Notre ambition, en matière d'investissement dans le capital humain reste la même : parvenir à affecter chaque année 25 % du budget de l'État à l'éducation nationale et à la recherche scientifique.

Ces sommes seront dépensées pour les infrastructures (bâtiments et autres installations propres aux établissements scolaires et universitaires et aux laboratoires de recherche), les équipements et la formation des formateurs, des chercheurs, des élèves et étudiants.

L'État poursuivra la politique de création des écoles, lycées et instituts d'enseignement supérieur d'excellence ainsi que celle d'attrait des meilleurs enseignants pour le système éducatif national.



L'objectif est que toute Congolaise, tout Congolais en âge et en capacité de travailler soit préparé et devienne apte à le faire.



Structurer le financement du développement

Le financement des politiques publiques, et même du secteur privé, a été la principale pierre d'achoppement du mandat qui s'achève. Confrontée à la chute des cours du baril du pétrole à partir de 2014, et donc à la baisse drastique des recettes publiques ainsi que des revenus des autres agents économiques, l'économie congolaise a peiné à s'en remettre. La crise sanitaire, provoquée par la pandémie de COVID-19, en bloquant l'économie mondiale, a empiré la situation économique et financière de notre pays. Tout ou presque s'est arrêté, faute de financement.

De toute évidence, l'État continuera de collecter les revenus des impôts et taxes ainsi que des autres sources des recettes publiques. Il continuera également de solliciter des emprunts internationaux aux meilleures conditions.



Dans le même temps, il sera mis en place :

- **un grand emprunt national** de l'ordre de 500 à 1000 milliards de francs cfa, à lever auprès des épargnants congolais sous forme des obligations assimilables du Trésor (OAT) d'une maturité de 10 ans au moins ;
- **des partenariats public-privé** (PPP) de type concessif pour financer des infrastructures de base telles les centrales de production d'électricité, les routes à péage, les voies navigables, les plateformes de transport (ports au bord de l'océan atlantique et des cours d'eau navigables, ports secs), la fibre optique, les zones économiques, etc ;
- **des sociétés financières**, à l'initiative des acteurs privés soutenus par l'État, de gestion de fonds communs de placement ;
- **des fonds communs de garantie** (banques-État et établissements de micro-finance-État) en vue d'élargir le financement des différentes d'entreprises et autres entités économiques ;
- **le financement participatif** (« crowd funding ») ou la collecte des apports financiers d'un grand nombre de particuliers, à travers un organisme public ou privé sous surveillance de l'État, au profit de tel ou tel projet ou encore de telle ou telle entreprise.

IL EST URGENT
D'ENVISAGER
AUTREMENT LE
FINANCEMENT
DE L'ÉCONOMIE



Mailler le pays en infrastructures de base

Pour les cinq années à venir, l'État, par son initiative propre ou par la coopération bilatérale ou multilatérale ou encore par toutes les formes convenables de partenariat public-privé, se dotera de nouvelles infrastructures indispensables au développement.

Il s'agira, entre autres, de :

- **augmenter** les capacités installées de production de l'énergie électrique en les faisant passer de 895 mégawatts (MW) aujourd'hui à plus de 2 000 MW en 2025, en construisant les barrages de Chollet et de Sounda ;
- **réaliser** au moins 1 000 kilomètres supplémentaires de lignes électriques pour la desserte de l'ensemble du pays en électricité ;
- **ouvrir et aménager** chaque année, à partir de 2022, 500 kilomètres de route sur l'ensemble du territoire national ;
- **moderniser** le CFCO en le mettant au « pas standard », en vue de favoriser l'interconnexion sous-régionale ;
- **construire** des voies ferrées reliant les zones industrielles en général et celles de production minière en particulier au réseau modernisé du CFCO ;
- **construire des voies ferrées** reliant les zones de production minière de la partie nord du pays aux cours d'eau navigables de la même partie du pays ;
- **construire l'oléoduc** reliant Pointe-Noire au nord du pays ;
- **rendre utilisables** au moins neuf mois sur douze toutes les voies navigables desservant le nord du pays ;
- **étendre le réseau** de la fibre optique à l'ensemble des chefs-lieux des districts du pays ;





- **construire un port** attenant à chaque zone économique spéciale ;
- **équiper** les aéroports de l'hinterland de tous les instruments de navigation aux normes de l'ASECNA ;
- **rénover** les gares ferroviaires existantes et construire une gare routière dans chaque chef-lieu de district ;
- **contribuer** à la construction du corridor dit 13 reliant Ouesso (au Congo) à N'Djamena (au Tchad) ;
- **construire** le pont-route-rail entre Brazzaville et Kinshasa ;
- **aménager et équiper** des espaces d'implantation des activités économiques dans chaque chef-lieu de district et aux frontières des voies de communication d'intégration régionale.



3

LE DÉVELOPPEMENT SOUTENU DE L'AGRICULTURE AU SENS LARGE

► Par agriculture au sens large on entend la culture des terres, la pêche et les différentes sortes d'élevage.

Le choix de mettre en avant l'agriculture est justifié par le fait qu'elle est le plus sûr moyen, à notre portée, de lutter efficacement à la fois contre le chômage, la pauvreté, l'urbanisation non maîtrisée, la désarticulation du territoire national, l'insécurité alimentaire et le déficit du commerce extérieur.



Elle est aussi le plus sûr moyen pour parvenir assez vite à une réelle diversification de l'économie autant qu'à une meilleure structuration de la base de croissance économique nationale.

Ce sont autant de raisons qui concourent à privilégier le développement accéléré et soutenu de l'agriculture dans notre pays.

Le résultat attendu est la réalisation, année après année, sur l'ensemble du territoire, d'une production agricole, toujours plus importante, axée sur **l'amélioration de la productivité et la demande des marchés** national et internationaux, avec de nombreux capitaux investis et plusieurs emplois créés.





De façon plus précise, il sera question de :

- **développer** les cultures vivrières sur les terres les mieux appropriées sur toute l'étendue du territoire (cultures de manioc, de la banane plantain, du riz, de la pomme de terre, du soja, etc.) ;
- **promouvoir** les cultures de rente (cacao, café, anacarde, maïs, canne à sucre, palmier à huile, arachide, hévéa, etc.) ;
- **intensifier** les cultures maraîchères en zones urbaine et péri-urbaine ;
- développer les cultures fruitières (agrumes, ananas, bananes, mangues, sa-fous, avocats, etc.) dans les zones qui s'y prêtent ;
- **étendre** l'élevage de différentes espèces animales et des volailles (bœufs, porcs, moutons, cabris, poulets, canards, pintades, etc.) ainsi que des es-pèces halieutiques ;
- **encourager et encadrer** les pêches maritime et continentale.

Il s'agira, pendant les cinq ans, de réunir les conditions, en amont, du dévelop-pement soutenu de l'agriculture, d'attirer les investissements nationaux et in-ternationaux, d'aider les jeunes et les petits exploitants à s'installer, de créer ou d'encourager des structures appropriées de financement de l'agriculture, d'ac-compagner les entreprises et les autres exploitants agricoles, de faciliter la com-mercialisation des produits agricoles tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays et de poursuivre la mise en place des infrastructures inhérentes à l'agriculture.

Il est impérieux de lancer, dès 2021, un grand programme national de développement de l'agriculture au sens large.



Réunir en amont les conditions du développement soutenu de l'agriculture

Les conditions à réunir sont nombreuses et leur énumération ne saurait être exhaustive. Les principales d'entre elles sont :

- **sécuriser** le foncier et les droits de propriété ;
- **élaborer** une fiscalité incitative de l'agriculture au sens large ;
- **renforcer** les capacités des structures existantes d'appui à l'agriculture au sens large ;
- **créer** des centres de mécanisation de l'agriculture ;
- **créer** des centres de production du matériel végétal ;
- **créer** des centres de production et de formation des jeunes et petits exploitants, à l'instar d'Agricongo ;
- **investir** dans la recherche, l'innovation technique et l'adaptation des nouvelles technologies en rapport à l'agriculture au sens large.
- **investir**, en partenariat avec le secteur privé, dans la production au Congo des machines de mécanisation agricole.

Sécuriser le foncier agricole, revient à actualiser toutes les lois ayant trait au foncier, le cas échéant les compléter, pour les adapter aux nouveaux choix de développement soutenu de l'agriculture. Sécuriser les droits de propriété, c'est mettre en place toutes les garanties pour conforter les propriétaires qui exploitent ou donnent en location leurs terres. C'est aussi protéger les droits de ceux qui reçoivent des terres, à titre onéreux ou gracieux, pour une exploitation à durée déterminée.

Elaborer une fiscalité incitative, c'est imposer peu ou ne pas assujettir à l'impôt nombre d'activités et de revenus en rapport à la pratique de l'agriculture au sens large.

Il s'agit ainsi des importations des matériels et intrants agricoles non produits sur le territoire national, des exportations des produits agricoles, des bénéfices résultant des activités agricoles.





Renforcer les capacités des structures existantes d'appui à l'agriculture au sens large, consistera à élargir et à regrouper, en tant que de besoin, les moyens humains et financiers des institutions de soutien à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche et à l'aquaculture (fonds de développement de l'agriculture, centre de vulgarisation des techniques agricoles, centre national de lutte contre les maladies des cultures, centre de vulgarisation des techniques d'élevage, laboratoires publics spécialisés, etc.).

Créer des centres de mécanisation de l'agriculture implique que l'État dispose dans chaque Département du pays d'une entité ayant du matériel, à louer ou à vendre à des conditions particulières, permettant de pratiquer une agriculture mécanisée.

Créer des centres de production du matériel végétal, revient à mettre en place, à travers le pays, des structures de production de plants de cacao, de café, d'anacarde, de boutures de maniocs et autres semences améliorées, qui seront distribués aux jeunes et petits exploitants.

Créer des centres de production et de formation, c'est doter chaque département du pays d'au moins une structure, réalisant à la fois la production et la formation, comme le faisait jusque récemment AGRICONGO.

On prendra appui sur les centres AGRICONGO existants auxquels s'ajouteront d'autres à créer en fonction du potentiel agricole de tel ou tel district.



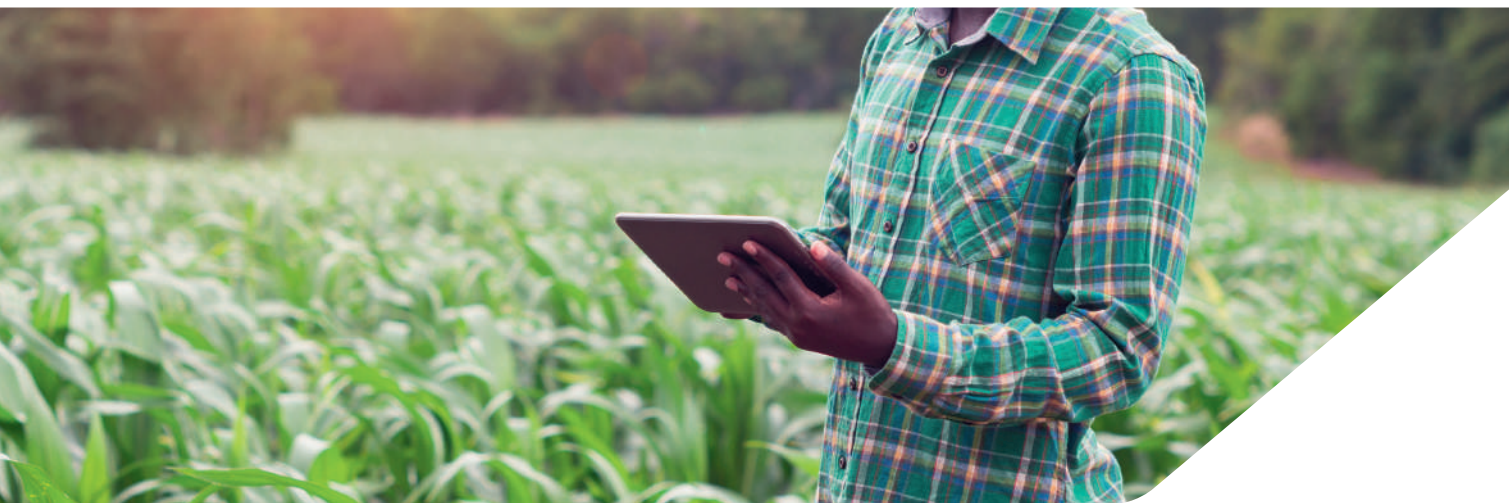
Attirer les capitaux nationaux et internationaux

L'option prise pour le développement de l'agriculture est de soutenir la pratique moderne de l'agriculture.

Au sein de l'agriculture devront se structurer des chaînes de valeur agricoles mettant en présence des producteurs de base qui vendent leurs produits aux industries nationales qui les transforment en produits de consommation finale.

Ces options de développement de l'agriculture exigent des investissements importants pour valoriser les filières agricoles.

L'État attirera les capitaux nationaux et internationaux pour investir dans l'agriculture.



En complément des conditions à réunir en amont pour le développement soutenu de l'agriculture (cf. point 1 de cet axe), les efforts de l'État porteront sur la formation des ressources humaines, l'accompagnement des entreprises et autres exploitants agricoles, le financement des activités agricoles et la commercialisation.

Au-delà, l'État fera la promotion des groupements d'intérêt économique (GIE) d'essence agricole, des « clusters » agricoles (réseau d'entreprises mettant en commun certaines de leurs fonctions : recherche, approvisionnement, formation professionnelle, circuits de commercialisation, etc.), des agropoles (regroupement en des pôles des entreprises et exploitants d'une zone géographique donnée) et des chaînes de valeur agricoles.

Le tout en vue de faciliter les investissements, de garantir leur faisabilité et leur rentabilité et en conséquence d'en attirer toujours plus.

Aider les « petits » exploitants et les jeunes à s'installer

À ce jour, les petites exploitations (1, 2 ha en moyenne) assurent 90% de la production vivrière de notre pays. Il est aussi établi que la pratique de l'agriculture par les jeunes contribue à baisser le niveau du chômage des jeunes. D'où l'impérieuse nécessité à la fois d'aider les « petits » exploitants agricoles et d'inciter les jeunes à se lancer dans l'agriculture.

Les aides pour les uns et les incitations pour les autres consisteront en :

- **la formation** initiale des jeunes aux métiers de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage dans les centres de production et de formation créés sur tout le territoire, dans les établissements (publics et privés) d'enseignement, dans d'autres centres spécialisés de formation et par l'initiation directe assurée par des « maîtres agricoles » ;
- **l'organisation** des jeunes en groupements coopératifs ou en sociétés de production agricoles avec des capitaux sociaux ;
- **l'encadrement** des petits exploitants et des jeunes aux fins de faciliter leur accès aux services-conseils, aux financements, aux intrants, aux nouvelles techniques et technologies et aux marchés de commercialisation de leur production ;





- **la mise à la disposition** des uns et des autres des engrais, des semences améliorées et autres intrants, à bas coût.
L'État encouragera ou participera à la création d'une ou plusieurs entreprises de production des engrais et autres intrants fabriqués dans des usines installées au Congo ;
- **la location** du matériel moderne d'agriculture (tracteurs agricoles, matériel d'épandage, etc.).
Le projet d'usine à Maloukou de montage de tracteurs agricoles, associant les capitaux privés chinois et congolais à l'État, devra être mené à son terme dans les meilleurs délais ;
- **la vulgarisation** des nouvelles techniques et technologies agricoles ;
- **des subventions publiques** à la production, à la transformation, au transport, à la conservation et au stockage de produits agricoles.

Accompagner les entreprises et les autres exploitants agricoles

Les principaux problèmes auxquels sont souvent confrontés les entreprises et les autres exploitants agricoles sont connus : le droit foncier, le financement, l'environnement des affaires, la fiscalité, l'insécurité juridique et judiciaire, les infrastructures, le coût élevé des outils modernes de production, les intrants et la commercialisation.

Sur chaque segment de problème, l'État apportera son aide aux entreprises et exploitants agricoles, soit dans le cadre général de la loi (le foncier, l'environnement des affaires, la fiscalité, la sécurité juridique et judiciaire) soit par des aides ciblées (location des outils modernes de production, aides pour l'acquisition des intrants, bonification des intérêts des emprunts, etc.) ou soit encore par ses actions d'investissement (infrastructures de base) ou de régulation (aide à la commercialisation).



Aider à créer des structures appropriées de financement

L'agriculture dans sa partie de base (production brute) a besoin de financements adaptés aux rythmes et saisons agricoles.

Il est vrai que notre pays a déjà fait plus d'une fois l'expérience d'une banque dédiée au financement de l'agriculture. Ce ne furent pas des succès.

Il convient de privilégier le choix consistant en l'incitation des privés à créer seuls ou en partenariat avec l'État des institutions financières

de référence, destinées à financer l'agriculture. Dans chaque département du pays, il y aura au moins une représentation de ces institutions.

À côté desdites institutions, d'autres structures appropriées de financement de l'agriculture tels les établissements de microfinance pour des crédits de proximité à certaines catégories d'agriculteurs (les jeunes et les petits exploitants), des fonds publics ou mixtes (État et partenaires au développement) seront créées pour le développement de l'agriculture.



Poursuivre la mise en place des infrastructures inhérentes à l'agriculture au sens large

L'État seul ou en partenariat public-privé ou encore dans le cadre de la coopération internationale poursuivra l'œuvre de **construction des routes de desserte** des exploitations agricoles, fera **arriver de l'énergie électrique et de l'eau** (par système d'irrigation si cela est nécessaire) dans les zones agricoles non encore pourvues à ce jour.

Il devra aussi **construire des entrepôts** appropriés de conditionnement des produits de l'agriculture et **des parcs d'exposition** pour l'organisation des salons, foires et comices agricoles.

Faciliter la commercialisation des produits agricoles

Ce qu'il se fera en premier, ce sera la réhabilitation ou **l'aménagement des voies de communication** reliant les zones de production agricoles aux différents marchés nationaux ou aux bases d'exportation.



En tant que de besoin, l'État **aidera les exploitants agricoles à faire connaître leurs produits** à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales, en organisant régulièrement, avec l'aide des producteurs, des expositions agricoles (départementales et nationales) et en soutenant leur participation à des expositions internationales.

De même que l'État **organisera aux différentes entrées des agglomérations du pays, des « marchés de gros »** des produits agricoles au sens large, avec toutes les infrastructures adéquates.

Il sera bien indiqué, dans un premier temps, que l'État **acquiert des véhicules appropriés** de transport de toutes sortes de produits de l'agriculture au sens large.





Ces véhicules seront loués ou revendus à tempérament aux exploitants agricoles ou aux petites entreprises nationales de logistique, de sorte à favoriser la collecte et le transport des produits agricoles des bassins de production vers les zones de consommation.

L'État veillera à organiser des **aides à l'exportation** et des **mécanismes de protection** de la production locale.

Tous les produits agricoles du Congo à l'exportation seront fortement soutenus par l'État leur permettant ainsi de tirer pleinement profit de l'intégration commerciale sous-régionale (CEMAC et CEEAC) et africaine (ZLECAF).



LE PROGRÈS SOCIAL POUR TOUS DANS LA SOLIDARITÉ

► Chaque congolaise, chaque congolais veut bénéficier des meilleures conditions de vie. L'État y pourvoira.



Chacun, où qu'il se trouve sur le territoire national, aspire légitimement à être accompagné ou à être en partie pris en charge par l'État ou par la collectivité nationale, dans sa vie de tous les jours ou à des moments difficiles (maladie, insuffisance de revenus, chômage, etc.). C'est le sens que nous donnons au progrès social. Pour continuer de concrétiser cette aspiration légitime de chaque citoyen vivant dans notre pays, l'accent sera mis, au cours du nouveau mandat, sur :

- **l'offre de l'électricité et de l'eau potable**, à la portée de tous les ménages ;
- **l'accès** de tous aux soins de santé de qualité ;
- **l'extension de la couverture sociale** à toutes les catégories de la population ;
- **l'assainissement et la modernisation** des villes ;
- **la promotion de l'habitat social** en zone urbaine ;
- **l'amélioration** des conditions de vie dans les zones rurales ;
- **l'emploi et l'égalité** des chances des jeunes.





Offrir l'électricité et l'eau potable à tous, à moindre prix

Il s'agit avant tout d'augmenter les capacités de production et de distribution de l'électricité et de l'eau potable afin qu'il y en ait pour tout le monde (ménages, entreprises et différentes installations publiques consommant de l'électricité et/ou de l'eau).

L'État veillera à ce que le prix facturé aux ménages soit le plus bas possible, permettant ainsi à tous d'accéder à l'électricité et à l'eau potable.

L'État s'engagera à :

- **encourager** les investissements d'augmentation des capacités de production et de distribution de l'électricité et de l'eau. Chaque fois que cela sera nécessaire, en l'absence des investissements privés, il les réalisera lui-même ;
- **donner en concession** les infrastructures publiques de production existantes, en vue de leur extension et d'une meilleure gestion de celles-ci ;
- **connecter** toutes les agglomérations du pays au boulevard énergétique national ;
- **améliorer** la couverture des zones rurales en électricité et en eau potable par la poursuite intensifiée des opérations « électrification rurale » et « eau pour tous » ;
- **assurer** une meilleure gouvernance des services publics pour l'électricité et l'eau, contribuant à la baisse des prix facturés aux ménages.



Offrir des soins de santé de qualité à tous

Comme pour toute offre, la priorité est à donner à la mise en place des capacités de santé pour tous. Elles sont constituées par des infrastructures, des équipements et du personnel. Après les capacités, arrivent l'accessibilité aux soins de santé et la gestion du système sanitaire.

Le présent projet de société est élaboré pendant que la maladie engendrée par le coronavirus Covid-19 touche cent millions de personnes et a déjà occasionné plus de deux millions de décès à travers le monde.

L'État a mission de préparer le pays à mieux faire face à ce type de choc sanitaire.



Ainsi, les défis à relever au cours des prochaines années sont :

- **développer** des modes alternatifs et complémentaires de financement du système sanitaire ;
- **achever la construction** et l'équipement des douze hôpitaux généraux repartis sur l'ensemble du territoire national ;
- **rénover le CHU de Brazzaville**, les hôpitaux généraux existants ainsi que les hôpitaux de référence de tous les districts et communes ;
- **poursuivre la formation des personnels de santé** en plus grand nombre, pour une meilleure couverture de l'espace territorial ;
- **garantir l'accessibilité des soins** à toutes les populations par le truchement de la couverture médicale universelle ;
- **créer des unités mobiles de santé** qui procureront des soins de santé aux populations des zones dépourvues de toute structure sanitaire ;
- **encourager la médecine privée** tout en encadrant les tarifs pratiqués par elle ;
- **promouvoir et encadrer la médecine traditionnelle** ainsi que la pharmacopée traditionnelle ;
- **renforcer les capacités nationales** de gestion du système de santé ;
- **revaloriser** tous les métiers de la santé.

Étendre la protection sociale à l'ensemble de la population

L'extension de la protection sociale à l'ensemble de la population a été formellement conçue au début des années 2000.

Les principales modalités de sa mise en œuvre sont édictées dans les lois adoptées en 2011, 2014 et 2015 ayant trait au système de sécurité sociale, aux différents régimes et caisses de sécurité sociale, à l'assurance maladie universelle et à la caisse d'assurance maladie universelle.





Il reste, au cours des cinq ans à venir, à :

- **mettre en place** des financements appropriés de la sécurité sociale ;
- **rendre opérationnels** tous les régimes de sécurité sociale.

Au-delà, il convient de :

- **élargir le dispositif « Lisungui »** afin que tous les ménages vulnérables puissent en bénéficier ;
- **développer** d'autres mécanismes de soutien aux personnes sans revenus.

Assainir et moderniser les lieux de vie des populations

Qu'elles soient en zone urbaine ou en zone rurale, les populations ont droit à des bonnes conditions de vie.



Dans tous les villages, principalement de plus de 100 habitants, on veillera à ce que y soient installés un dispositif de fourniture d'eau potable, une connexion au réseau d'électrification rurale et un centre de soins intégré (CSI).

Cela sera le paquet minimum à offrir progressivement à tous les villages, pendant les cinq ans, en partant des villages les plus peuplés vers les moins peuplés.

On veillera aussi à ce qu'une école primaire susceptible d'accueillir les enfants de deux ou plusieurs villages soit installée dans un rayon maximum de 10 kilomètres pour chaque village concerné.

Tout village de plus de 100 habitants devra être accessible par la route ou par voie d'eau.



Pour les villes, la vision développée dans « la marche vers le développement » demeure d'actualité.

Des moyens financiers conséquents sont à mobiliser aux fins de :

- **doter** progressivement l'ensemble des villes des infrastructures de qualité notamment des voiries urbaines en nombre et bien aménagées, des systèmes de traitement amélioré des déchets et d'évacuation des eaux usées, de l'éclairage public à faible consommation énergétique, utilisant le plus possible des énergies renouvelables, etc ;
- **restructurer** tous les quartiers dits précaires des grandes villes ;
- **rénover et étendre** les réseaux de distribution d'eau potable ;
- **nettoyer** en permanence les villes en y organisant le ramassage des ordures, le curage des caniveaux et des collecteurs, l'entretien des artères, des places et jardins publics ;

- **intensifier**, au travers des services publics d'hygiène, la lutte antivectorielle et la lutte contre les rongeurs ;
- **favoriser** la construction des logements sociaux aussi bien par l'État et les collectivités locales que par les promoteurs privés ou encore en mode partenariat public-privé ;
- **poursuivre** l'amélioration du système de transport public urbain à Brazzaville et Pointe-Noire et promouvoir ou encourager le développement du transport urbain dans d'autres localités ;
- **développer la couverture verte des villes en exigeant de toutes les municipalités la mise en place d'un seuil minimum d'espaces verts dans chaque ville.**



Procurer l'égalité des chances et l'emploi aux jeunes

Ainsi que le préconise le quatrième objectif du développement durable (ODD 2030) des Nations-Unies, **nous nous devons d'assurer l'accès de tous (tous les jeunes Congolais sans exception) à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.** C'est la clef de voûte pour l'égalité des chances et l'emploi des jeunes.

Il sera question de :

- **mettre à contribution** les autorités locales, à tous les niveaux de responsabilité, afin qu'elles veillent à ce que tout enfant en âge d'aller à l'école y aille, dans les meilleures conditions possibles ;
- **concevoir et mettre en place** un système de surveillance et de lutte contre le décrochage scolaire ;
- **élargir**, autant que faire se peut, la pratique des cantines scolaires ;
- **réhausser** la qualité de l'enseignement dans les écoles publiques tout en évitant d'avoir des classes aux effectifs pléthoriques ;
- **privilégier la formation professionnelle** et l'apprentissage pour les jeunes n'ayant pas des aptitudes à poursuivre des longues études ;
- **favoriser l'insertion professionnelle des jeunes** en les aidant à créer leur propre entreprise ou à obtenir des « emplois subventionnés » dans des entreprises existantes ;
- **valoriser** tous les métiers que pourraient exercer les jeunes, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, en organisant leur accès à la couverture sociale offerte par la caisse de pension des professionnels du secteur privé.



5

L'APPROPRIATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

► Il est aujourd'hui communément admis que le développement durable, c'est à la fois un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.

Nous avons déjà exposé nos ambitions économiques et sociales. Dans cette partie, nous traitons de l'environnement. Nous le voulons compatible avec l'efficacité économique et l'équité sociale.

Pour cela, il est nécessaire de diffuser largement la culture de la protection de l'environnement, de mettre en œuvre des actions concrètes de protection de l'environnement et de renforcer la législation et la réglementation sur l'environnement.

Il s'agira principalement de restaurer et de préserver les écosystèmes, de gérer de façon durable les ressources naturelles, de lutter contre la désertification, d'enrayer le processus de dégradation des sols et de mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.





Diffuser largement la culture de la protection de l'environnement

- **Inscrire** dans les programmes scolaires des contenus notionnels et des bases de gestion rationnelle de l'environnement.
- **Développer** des outils de sensibilisation, sur les risques liés à une mauvaise gestion de l'environnement, accessibles à tous.
- **Inform**er l'ensemble de la population, par des émissions radio-télévisées, en français et en langues vernaculaires, des actions du Congo, celles de l'Afrique et des Nations-Unies en rapport à la protection de l'environnement (Fonds Bleu, les différentes COP, etc.).
- **Mettre en place** une plateforme nationale de concertation sur les questions environnementales, associant des acteurs étatiques et non étatiques, qui travaillerait en liaison étroite avec le Conseil économique, social et environnemental, et contribuerait à structurer la culture sur l'environnement.



Renforcer des actions de protection de l'environnement

- **Moderniser** le système de gestion des déchets dans les villes, de sorte à faciliter le tri des déchets ménagers dont une partie est à transformer en engrais verts ou en déchets organiques qui seront utilisés dans l'agriculture et une autre servirait à la production de l'énergie électrique.
- **Favoriser** l'économie circulaire par la création des chaînes de valeur résultant de la structuration des filières de valorisation des déchets solides et organiques.
- **Éliminer** les décharges à ciel ouvert et les dépôts non contrôlés de déchets.
- **Prévenir** et lutter contre les érosions en encourageant des opérations communautaires de végétalisation et de reboisement.
- **Prévenir** les inondations en réaménageant les systèmes de drainage des eaux en mettant en place des collecteurs de grande capacité et des bassins de rétention des eaux de pluies.
- **Promouvoir** la construction de bâtiments économes en énergie tout en luttant contre l'étalement urbain.
- **Faire évoluer** le contrôle technique des voitures en mettant l'accent sur le respect des normes antipollution des voitures.





Étoffer la législation et la réglementation sur l'environnement

- **Mettre en place**, conformément aux meilleurs standards internationaux, des normes aussi bien qualitatives que quantitatives ainsi qu'un centre de normalisation et d'analyse, pour la protection de l'environnement.
- **Renforcer la législation et la réglementation** sur la gestion des risques des catastrophes environnementales.
- **Renforcer la réglementation** sur la pollution.
- **Se doter d'un dispositif institutionnel et d'un cadre réglementaire** relatifs à la gestion de l'environnement en milieu urbain.
- **Instaurer une fiscalité environnementale** incitative.
- **Identifier**, en périphérie des grandes villes, les zones impropres à l'habitation et veiller à ce que nul ne s'y implante.



L'ÉRADICATION DES ANTI-VALEURS DANS LES ADMINISTRATIONS ET ORGANISMES PUBLICS

- Ces anti-valeurs ont pour noms : la corruption, la concussion, le détournement des fonds, la fraude, le vol des biens, mais aussi l'ethnocentrisme, le népotisme, le favoritisme, le harcèlement, etc. Elles sont toutes à éradiquer des administrations et établissements publics.

Renforcer les capacités des organes et des animateurs

Les actions suivantes sont à mettre en œuvre :

- **constituer** un corps des inspecteurs, dans chaque ministère et toute autre grande administration publique, formés à l'effet de surveiller et de contrôler l'exercice des activités professionnelles par chaque employé, exposé à la pratique des anti-valeurs ;
- **rendre opérationnels** les « conseils de discipline » des ministères et autres administrations publiques ainsi que la « commission nationale de discipline » ;
- **renforcer** l'inspection générale des finances et le contrôle général d'État afin qu'ils jouent pleinement leur rôle ;
- **donner des moyens** conséquents à la « Haute autorité de lutte contre la corruption, la concussion, la fraude et les autres infractions assimilées ».





Élaborer une stratégie nationale de lutte contre la corruption

Au-delà de toutes ces actions, il y a lieu d'élaborer **la stratégie nationale de lutte contre la corruption**.

Elle s'appuiera sur la permanence **des contrôles**, **la formation** des cadres chargés de la lutte, la **sensibilisation** des populations, **la prévention et la répression**. Elle précisera les objectifs à atteindre après analyse de la situation existante et des obstacles à son évolution.

Ainsi que préconise la Convention des Nations unies contre la corruption dans son document « Stratégies nationales de lutte contre la corruption, Guide pratique d'élaboration et de mise en œuvre », la rédaction de la stratégie nationale sera confiée à un **groupe d'experts** associant des

membres de la haute autorité de lutte contre la corruption, des experts des administrations publiques et de la société civile.

Une **attention particulière** est à porter sur les administrations et les établissements publics les plus exposés à la corruption, à la concussion, aux détournements de fonds et à la fraude.

Il s'agit notamment des régies financières (Trésor public, services des impôts et des douanes, etc.) de l'administration judiciaire (parquets, tribunaux et cours), de la police (police judiciaire, services d'immigration et de la surveillance du territoire, etc.) et des services et établissements publics de gestion des ressources naturelles (bois, pétrole et autres mines).



LA REDYNAMISATION DE LA VIE CULTURELLE NATIONALE

► La culture c'est notre identité. C'est notre façon de vivre. Ce sont nos traditions, nos croyances et nos habitudes. Ce sont nos œuvres et nos arts. C'est notre patrimoine matériel et immatériel.

Beaucoup d'instruments qui aident à la faire connaître aux autres, afin qu'ils la respectent, et à la transmettre, dans toute sa diversité, à nos descendants, ont perdu au fil du temps de leur force. Il y a donc nécessité de redynamiser la vie culturelle dans notre pays.

Cela passe par l'édification de nouvelles infrastructures de la culture, la formation aux métiers de la culture, la promotion et le développement des produits culturels et le renforcement du dispositif juridique de valorisation et d'accompagnement de la culture.



Édifier des nouvelles infrastructures

Il s'agit de :

- **construire**, en mode partenariat public-privé (PPP), un musée national et des musées départementaux, aux normes contemporaines et avec des grandes capacités d'accueil ;
- **construire** une cité de la mémoire au lieu d'embarquement des esclaves à Loango, également en mode PPP ;
- **aménager ou réaménager** des sites faisant partie de notre histoire ;
- **construire et organiser** en réseau des bibliothèques départementales ;
- **construire**, dans chaque district et dans chaque arrondissement, une maison de la culture, avec des salles appropriées de lecture, d'exposition, d'animation culturelle et de différents spectacles, en sollicitant les concours des organisations internationales de la culture et des autres mécènes.





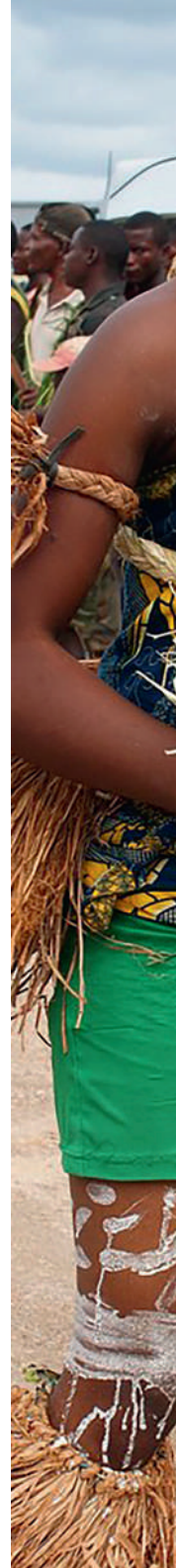
Former aux métiers de la culture

- **Recruter** tant au niveau national qu'international des formateurs aux différents métiers de la culture.
- **Recourir** à la coopération bilatérale et à la coopération multilatérale pour la formation des formateurs et des apprenants des métiers de la culture.
- **Intégrer** l'enseignement sur les arts dans le cursus éducatif notamment dans les cycles primaire et secondaire.
- **Développer** des filières de formation aux métiers de la culture, à l'université et dans le cadre de la formation professionnelle.
- **Renforcer** les capacités opérationnelles des personnels exerçant déjà des métiers de la culture.



Promouvoir et accompagner le développement des produits culturels

- **Mettre en place et en œuvre** un programme d'identification, de documentation, de collecte, de restauration, de protection et de conservation du patrimoine culturel national.
- **Subventionner** les associations d'utilité publique travaillant à promouvoir la culture et à soutenir les professions de la culture.
- **Organiser ou faire organiser** des concours, aux niveaux national et départemental, aussi bien pour stimuler la création culturelle que pour identifier des talents.
- **Organiser ou faire organiser** périodiquement, aux niveaux national et départemental, des événements culturels (festival, salon, exposition, etc.).
- **Commander des produits culturels nationaux** pour les installer dans les édifices publics ou le cas échéant en vue de leur diffusion à travers le monde.
- **Encourager** la création des entreprises de production et de diffusion des œuvres culturelles et, de façon générale, aider au développement de l'économie de la culture.





Renforcer le dispositif juridique

La culture dans notre pays est aujourd'hui régie principalement par trois lois : deux lois de 2010, portant respectivement orientation de la politique culturelle et protection du patrimoine national et culturel ; loi de 1982 sur le droit d'auteur et les droits voisins.

Outre la relecture de ces lois, pour les adapter aux nouveaux choix, il est nécessaire d'étoffer le dispositif juridique de promotion et de développement de la culture nationale.

Les nouvelles législation et réglementation porteront essentiellement sur :

- **l'encadrement, la valorisation et le développement** de la culture en général ;
- **les conditions d'éclosion** des professionnels de la culture ;
- **les cadres d'encouragement** et d'exercice de chaque métier de la culture ;
- **la transcription dans le droit national** des dispositions pertinentes du droit international sur la culture.



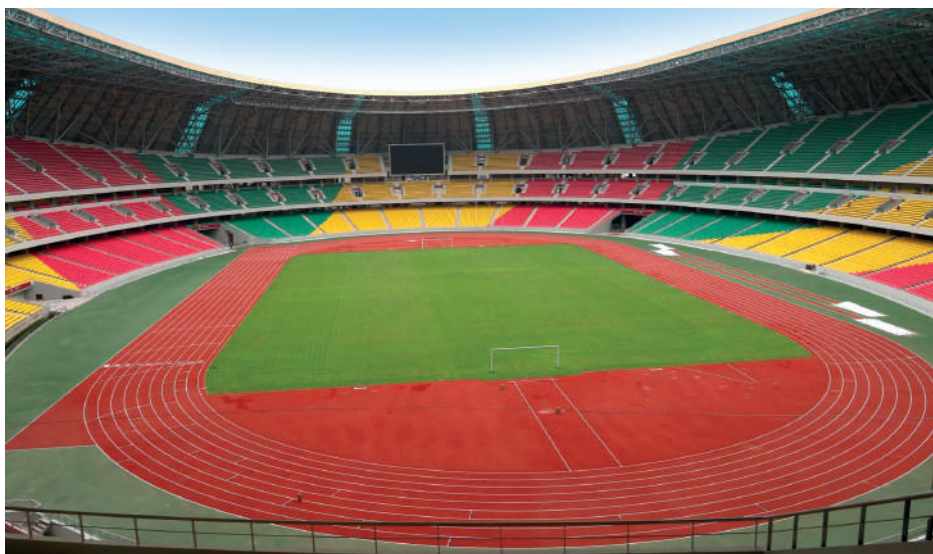
LA REVITALISATION DES SPORTS

- ▶ La pratique d'une ou plusieurs activités sportives par chacun, en état physique de le faire, sera toujours encouragée par l'État ou les collectivités locales.

L'État et les collectivités locales continueront d'investir dans l'aménagement des installations sportives pour le grand public.

L'État veillera, pendant les cinq années à venir, à la revitalisation des sports de compétition.

L'ambition est de réinstaller notre pays au rang de grande nation sportive africaine, comme ce fut le cas dans le passé avec le football, le handball, le tennis de table et les arts martiaux, notamment le karaté.





La revitalisation des sports de compétition passe par la construction des infrastructures, la formation des cadres et des jeunes sportifs ainsi que l'organisation régulière des compétitions au niveau national.

Construire des infrastructures supplémentaires

Il sera question de doter chaque arrondissement, district, établissement scolaire et établissement universitaire publics des plateformes sportives aux normes internationales.

Chaque arrondissement, chaque district, chaque établissement scolaire et chaque établissement universitaire devra disposer d'au moins un terrain de football, de handball, d'athlétisme, de basketball et de volleyball, ainsi que d'un espace aménagé, ouvert ou fermé, pour la pratique des sports individuels comme la boxe, le judo, le karaté, le tennis, etc.



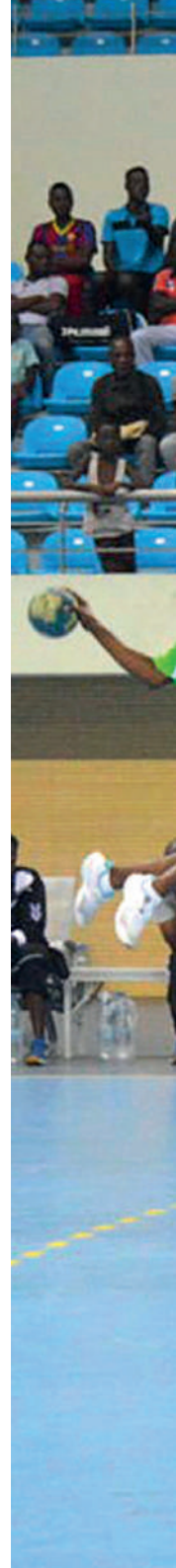
Au-delà de ce paquet minimum, il y aura lieu de :

- **construire et équiper deux écoles de sports à Brazzaville et à Pointe-Noire** (associant le cursus scolaire et universitaire habituel avec la pratique des sports de compétition, préparant les élèves et étudiants aux épreuves sportives de haut niveau) ;
- **construire et équiper**, en partenariat avec les fédérations internationales, les grandes équipes des pays développés ou avec les organisations internationales et les organisations non gouvernementales spécialisées, six (6) centres de formation à travers le pays, avec une spécialité pour chacun : l'athlétisme, le handball, le basketball, le volleyball, le tennis de table et le football ;
- **construire et équiper trois centres médico-sportifs** (à Pointe-Noire, à Brazzaville et à Owando) pour la formation des médecins, assistants et infirmiers sportifs ;
- **aménager des aires de jeu de proximité**, autant que possible, dans les quartiers des grandes villes ;
- **rénover ou achever la construction des installations sportives** existantes issues du processus de la « municipalisation accélérée ». Procéder notamment au revêtement synthétique des pistes d'athlétisme des stades de Dolisie, Ewo, Madingou, Ouessou et Owando.

Former et préparer les jeunes aux compétitions sportives

Comme dans chaque domaine de formation, **la priorité est à accorder au personnel d'encadrement**. En attendant de former des formateurs congolais en nombre suffisant pour prendre en charge les différents centres et écoles des sports, il sera organisé le recours aux compétences étrangères.

Pour chaque discipline sportive, on cherchera à travers le monde **les meilleurs formateurs et managers** des centres de formation et des écoles de sports.





Pour déceler les talents et en même temps préparer les jeunes aux compétitions, il est préconisé de :

- **organiser régulièrement**, une fois chaque année, les compétitions scolaires et universitaires dans les différentes disciplines sportives ;
- **organiser des compétitions** inter-arrondissements et inter-districts du même Département ;
- **réorganiser les championnats nationaux** (de football, de handball, de basketball, de volleyball, et autres) mettant en présence des équipes des différents districts ou arrondissements, des milieux professionnels, scolaires et universitaires ;
- **promouvoir la constitution des équipes dites professionnelles**, propriété des investisseurs qui assurent leur financement et leur gestion.



LA RÉORGANISATION DE L'OUTIL DIPLOMATIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PAIX.

► Notre diplomatie est et demeurera au service du développement de notre pays, de la stabilité et de la paix en Afrique et dans le monde.

Pour les cinq années à venir, l'État nouera des partenariats économiques à travers le monde tout en consolidant les partenariats stratégiques déjà en vigueur.

Il redonnera force et vigueur aux engagements pris par le Congo en matière d'intégration sous-régionale (CEMAC et CEEAC) et continentale (ZLECAF). L'État continuera de faire le plaidoyer en faveur du

multilatéralisme dans les relations internationales, gage de paix dans le monde et d'équité entre les nations.

Pour y parvenir les actions ci-après sont nécessaires :

- **la réorganisation** de l'outil diplomatique national ;
- **le développement** de la diplomatie économique ;
- **la promotion de la stabilité et de la paix** en Afrique ainsi que la participation au multilatéralisme.

Réorganiser l'outil diplomatique national

La réorganisation s'étend de **la restructuration des services du ministère** à **la redéfinition de la carte diplomatique**, en passant par **le renforcement des capacités humaines et matérielles** de la diplomatie.

L'**organisation et le fonctionnement** du ministère en charge de la diplomatie seront revus à la lumière des priorités ici définies, notamment les actions au service du **développement économique national**, de **la stabilité de la sous-région Afrique centrale et de la paix dans le monde**.





La **carte diplomatique du Congo** sera redessinée en tenant compte à la fois de nos priorités et des enjeux nouveaux qui prévalent sur les scènes africaine et internationale.

S'agissant particulièrement de la **diplomatie économique**, à défaut d'ouvrir des nouvelles ambassades dans les pays avec lesquels nous concluons des partenariats économiques, on y installera des consulats généraux ou des consuls honoraires.

Pour le **renforcement des capacités humaines**, on mettra à contribution l'École nationale d'administration et de la magistrature (ENAM) et d'autres établissements extérieurs de formation afin de donner au pays une élite nouvelle, outillée et chevronnée dans les domaines de la diplomatie et des relations économiques internationales.

Le **renforcement des capacités matérielles** impliquera la poursuite de la politique de modernisation de l'administration centrale, d'acquisition et de sécurisation du patrimoine immobilier à l'étranger et de la régularité des crédits affectés aux services diplomatiques.



DE FAÇON
GÉNÉRALE, LA
DIPLOMATIE
SE MONTRERA
DÉSORMAIS
TRÈS PRÉSENTE
SUR LE TERRAIN
ÉCONOMIQUE.

Développer la diplomatie économique

La diplomatie, comme la politique en général, visera avant tout l'amélioration des conditions de vie des Congolais. Sa spécificité tient à ce que cette amélioration passe par **les relations du Congo avec d'autres pays**.

Les premiers pays concernés sont ceux de l'Afrique centrale (CEMAC et CEEAC) avec lesquels nous renforcerons l'intégration. Celle-ci sera à la fois physique (voies de communication en partage, réseaux d'électricité et des télécommunications interconnectés, dessertes réciproques des capitales et autres villes par des vols aériens, etc.) et économique (libre circulation des biens, installation facilitée des entreprises de la sous-région, intensification des échanges entre pays de la sous-région, etc.).

La nouvelle ère d'intégration économique de l'Afrique qui s'ouvre avec la ZLECAF est à bien négocier, en s'appuyant sur une stratégie nationale fort à propos, pour tirer le plus grand profit de cette vaste zone de libre-échange.

Au-delà de l'Afrique, la diplomatie nationale consolidera les liens avec tous les pays qui participent déjà au développement du Congo et avec toutes les organisations internationales spécialisées en totalité ou en partie sur les questions de développement.

L'horizon de la coopération économique internationale sera élargi aux pays qui ont des capacités de contribuer au développement du Congo mais qui ne le font pas ou pas assez. On visera à conclure des partenariats stratégiques avec certains de ces pays.



Promouvoir la stabilité et la paix en Afrique et participer au multilatéralisme

Notre pays poursuivra, conformément à sa tradition, **la politique de bon voisinage** avec les pays dits de la première ceinture (Angola, Cameroun, Centrafrique, Gabon et République Démocratique du Congo).

Le Congo continuera, avec le même engagement et la même détermination, de gérer les médiations dans lesquelles il est impliqué et d'offrir ses bons offices, chaque fois qu'il sera sollicité, pour la **consolidation de la paix et de la stabilité sur le continent**.

Il développera avec encore plus de vigueur le **plaidoyer « éco-diplomatique »** en faveur de la préservation et la protection des éco-systèmes africains, en particulier les eaux et les forêts du « Bassin du Congo ».

Le Congo prendra toute sa place sur l'échiquier international, régi par le multilatéralisme dans la résolution des problèmes d'intérêt commun à notre planète ou à une partie de celle-ci.

Dans le même cadre des règles communes librement consenties par les États, le Congo apportera sa **contribution à la paix dans le monde** et à la lutte contre tous les facteurs de déstabilisation des différents pays à travers le monde.

Il soutiendra toutes les organisations internationales, auxquelles il appartient, dans l'accomplissement de leurs missions, conformément aux traités qui les régissent.



Le Congo s'emploiera à allier la préservation de sa souveraineté nationale avec la nécessité d'une coopération internationale réciproquement avantageuse.



CONCLUSION

► Le Congo, notre pays, est promis à un bel avenir.

La marche vers le développement s'était heurtée à plusieurs obstacles imprévus.

En 2015, au moment où elle était conçue, nous étions à mille lieux de penser que la baisse des prix du pétrole brut durerait plus de six ans et que les cours pouvaient s'effondrer et se maintenir longtemps au-dessous de 50 dollars le baril. Dans nos prévisions de 2015, les recettes pétrolières devaient permettre de financer les actions de la marche vers le développement. Et, la bonne mise en œuvre de notre projet de société ainsi que du plan national de développement, qui en a résulté, aurait fortement atténué la dépendance de l'économie du pétrole. Il n'en est pas encore ainsi.

Au choc pétrolier s'est ajouté le choc sanitaire de la pandémie de Covid-19, à fort impact négatif sur l'économie mondiale. Un obstacle de plus pour notre marche vers le développement.

Ce n'est pas parce que le chemin qui conduit au développement se trouve être parsemé d'obstacles que nous devons renoncer à la marche.



Nous avons tiré des leçons des complications rencontrées. Cela nous amène à accorder une attention particulière aux moyens de financer nos ambitions, au renforcement des capacités de la population, à la bonne gouvernance, à la consolidation des fondements de notre vie partagée et à la résilience face aux chocs.

Le tout en vue de bâtir une nation solidaire, une économie prospère, créatrice d'emplois et garantissant le progrès social à tous ainsi que l'épanouissement de la communauté nationale sur tous les plans de la vie notamment de la culture et des sports.

Nous devons continuer d'occuper notre place sur l'échiquier international tout le long de notre marche vers le développement.

C'est par l'effort, le travail acharné, la probité et la rigueur que nous obtiendrons les résultats recherchés.

*Mes chers Compatriotes,
Dans la paix, la sécurité, la stabilité et l'unité nationale,
relevons le défi du développement.
Notre avenir en dépend.
Ensemble, poursuivons la marche.*

Denis SASSOU N'GUESSO

30 janvier 2021



**ENSEMBLE,
POURSUIVONS LA MARCHÉ**